



Association de **D**éfense, d'**E**ducation et d'**I**nformation du **C**onconsommateur
Section d'Ile et Vilaine
189, rue de Chatillon - 35200 - RENNES

Claude Delabrosse
56 Bd de la Duchesse Anne
35740 - PACE
Tel/fax : 02 99 60 60 27
e-mail : claude.delabrosse@free.fr

Pacé le 28 novembre 2002

Secrétaire

à

Madame HELLSTEN, Chef de l'unité
"Substances chimiques"
DG Environnement

Madame,

La Bretagne devenue en quelques décennies région d'élevage intensif s'est trouvée confrontée à de graves pollutions .Les associations de défense de l'environnement ainsi que les associations de consommateurs ont rapidement pris la mesure des enjeux et des risques mais l'économie primant le reste ils n'ont guère été entendus. Je représente les associations de consommateurs dans diverses instances : Conseil Départemental d'Hygiène, Comité Départemental d'Orientation Agricole, Comité de suivi "Directive Nitrate", Comités de pilotage d'opération "Bretagne Eau Pure" sur les bassins versants ... Je me dois donc de répondre à votre sollicitation. **L'initiative prise par la Commission Européenne de lancer un débat public sur l'utilisation des pesticides me semble particulièrement bien venue,** et ce, d'autant plus que tous les citoyens sont concernés.

J'aurais un grand nombre d'observations à formuler sur cette communication, je me limiterai cependant à quelques unes :

1. Si l'ensemble des objectifs proposés me semble répondre à nos attentes, le libellé du titre de la communication ne me paraît pas heureux : l'expression "*utilisation durable des pesticides*" reprise à maintes reprises dans le texte ne prend certainement pas le même sens pour tous . Le terme "agriculture durable" est déjà galvaudé par certains producteurs qui ne voient dans le durable que l'aspect volume de droits à produire pour assurer la pérennité financière à court terme de leur exploitation ; certains risquent donc d'être confortés par ce titre en le traduisant par : "droit à polluer durablement" . **J'aurais préféré qu'on parle de réduction de l'utilisation ou bien alors d'utilisation responsable des pesticides.**
2. En page 13 dans le 1^{er} alinéa je note une affirmation choquante : "*Les risques (et les coûts qu'ils entraînent) liés à leur dissémination volontaire dans l'environnement ...sont acceptés par la société ...*" Qu'on ne vienne surtout pas dire cela en Bretagne confrontée comme elle l'est à la pollution chronique de sa ressource en eau par les pesticides ! Et surtout pas aux contribuables et consommateurs d'eau Bretons qui doivent supporter financièrement les programmes de reconquête de la qualité de l'eau et le surcoût des traitements de potabilisation .
3. Par contre ainsi qu'il est proposé plus loin **l'instauration de taxes sur les PPP nous paraît vivement souhaitable** , encore faudrait-il que celles ci soient

suffisamment dissuasives ; dans leur grande majorité, les agriculteurs ne voient que la rentabilité immédiate : **si le désherbage chimique leur coûte moins en temps et en gas-oil que le désherbage mécanique, le choix est vite fait** . Pour que la mesure soit efficace, **il serait pertinent me semble-t-il d'intégrer ce différentiel de coût dans la démarche de fixation du montant de cette taxe** .

4. A propos des LMR pour les denrées alimentaires, nous déplorons que celles-ci soient fixées matière active par matière active alors qu'en général les traitements appliqués ne se limitent pas une seule substance. **Nous demandons que les effets de synergie** entre les molécules appliquées et celles qui constituent le "bruit de fond" **soient étudiés et pris en compte pour la délivrance des AMM et la fixation des LMR** .
5. Nous réclamons depuis longtemps plus de cohérence entre les politiques appliquées sur le terrain . Jusqu'à ce jour, en France, sauf dans certains périmètres de protection , tout agriculteur peut cultiver du maïs en bordure de cours d'eau, le surfertiliser , le désherber chimiquement et cependant toucher une substantielle prime PAC. Les Etats ont la possibilité de soumettre à conditions le versement de ces primes, mais ce n'est pas fait . **Nous demandons donc que toutes les aides soient obligatoirement conditionnées au respect de règles environnementales strictes**.
6. Il ne suffit pas de promouvoir des bonnes pratiques : celles-ci ne rencontrent en général qu'un écho très modéré et seulement s'il y a des subventions à la clef. On le voit bien avec les bandes enherbées qui sont souvent la bonne conscience des plus productivistes.
7. Trois leviers n'ont pas été abordés dans la communication
 - **Le volet transparence vis-à-vis des consommateurs** : il est souvent reproché aux consommateurs par la profession agricole de ne vouloir que des fruits et légumes parfaits. Pour former son choix le consommateur, en général, ne dispose que de deux à trois éléments : le prix, l'aspect et parfois l'origine. **L'affichage sur les lieux de vente de la liste des traitements des fruits et légumes** ou au minimum de leur nombre **donnerait certainement à réfléchir à la fois aux consommateurs et aux producteurs** . J'ai formulé cette demande , en vain hélas, au nom des associations de consommateurs auprès de Mme LE BRANCHU, alors Secrétaire d'Etat à la Consommation, lors de son passage à la Maison de la Consommation et de l'Environnement de RENNES (voir annexe) . **Cet affichage devrait être rendu obligatoire**. Aurait-on connu la crise de la vache folle si la transparence avait été la règle , Combien de consommateurs auraient acheté des steacks de vache si l'indication "*nourrie à l'herbe, au maïs ensilage et aux farines de cadavres*" avait figuré sur les barquettes ?
 - **Le retour à l'agronomie**. Nous souhaitons , comme il est proposé , voir **encourager les formes d'agriculture peu gourmandes en intrants phytosanitaires (agriculture biologique et agriculture durable)**
 - **La recherche de variétés plus résistantes aux maladies** semble avoir été oubliée au profit de la mise au point de variétés plus productives . Il serait urgent de réorienter la recherche , mais **nous ne sommes pas d'accord pour que ce soit un prétexte pour développer l'introduction des OGM sur notre territoire** . Les risques potentiels liés aux OGM nous semblent d'une toute autre ampleur . Les effets imprévisibles susceptibles d'être engendrés par l'instabilité des constructions géniques artificielles, les contaminations irréversibles , le manque de recul ... entre autres nous rendent méfiants .